

Date de la dernière mise à jour : juillet 2024

TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT

BUREAU OFFICE 2024

SI VOUS RÉSIDEZ (OU, DANS LE CAS D'UNE ENTREPRISE, SI VOTRE SIÈGE SOCIAL SE TROUVE) AUX ÉTATS-UNIS, VEUILLEZ LIRE LA CLAUSE D'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ET DE RENONCIATION AUX ACTIONS COLLECTIVES DE L'ARTICLE 10. ELLE AFFECTE VOS DROITS EN CAS DE LITIGE.

Nous vous remercions d'avoir choisi Microsoft !

Le présent contrat de licence constitue un contrat entre vous et (i) le fabricant de votre dispositif ou l'installateur de logiciels qui distribue le logiciel avec votre dispositif ; ou (ii) Microsoft Corporation (ou l'un de ses affiliés, en fonction du lieu où vous résidez ou, dans le cas d'une entreprise, de l'adresse de votre siège social), si vous avez acquis le logiciel Office auprès d'un revendeur Microsoft. Microsoft peut également être le fabricant, si votre dispositif est un dispositif fabriqué par Microsoft ou l'un de ses affiliés, ou le revendeur, si vous avez acquis le logiciel directement auprès de Microsoft. Si vous êtes un client de licence en volume, l'utilisation du logiciel Office est régie par le contrat de licence en volume de votre employeur et non par le présent contrat.

Le présent contrat définit vos droits, obligations et conditions d'utilisation du logiciel Office. Vous devez lire l'intégralité des accords, y compris les conditions de licence supplémentaires qui peuvent accompagner le logiciel et toutes les conditions accessibles via des liens, car toutes les dispositions sont importantes et constituent ensemble le présent contrat, qui vous est applicable. Vous pouvez consulter les conditions référencées en collant le lien applicable dans la fenêtre de votre navigateur.

En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez l'ensemble des termes de ce contrat et la transmission de certaines informations pendant l'activation et l'utilisation du logiciel conformément aux déclarations de confidentialité reprises dans l'Article 4. Si vous n'acceptez pas les termes du présent contrat et refusez de vous y conformer, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le logiciel ni ses fonctions. Vous pouvez contacter le fabricant de votre dispositif ou l'installateur ou le revendeur du logiciel (si vous avez acheté le logiciel directement auprès de lui) afin de connaître ses modalités de retour des marchandises, et retourner le logiciel ou le dispositif en échange d'un remboursement ou d'un avoir conformément à ces modalités. Ces modalités, auxquelles vous devez vous conformer, peuvent exiger la

restitution du logiciel avec le dispositif sur lequel il est installé, en vue d'un remboursement ou d'un avoir, le cas échéant.

1. Vue d'ensemble.

a. Applicabilité. Le présent contrat s'applique au logiciel Office qui est préinstallé sur votre dispositif, ou que vous avez acquis auprès d'un revendeur et installé vous-même, au support sur lequel le logiciel vous est fourni (le cas échéant), aux fichiers de polices, d'icônes, d'images ou de sons inclus dans le logiciel, ainsi qu'aux mises à jour et mises à niveau, aux suppléments et aux services fournis par Microsoft pour le logiciel, à moins qu'ils ne soient soumis à d'autres conditions. Il s'applique également aux applications Office développées par Microsoft qui fournissent des fonctions supplémentaires, sauf si d'autres conditions s'appliquent. Les éventuelles dispositions du présent contrat relatives à une fonction ou à un service non disponible sur votre dispositif ne s'appliquent pas.

b. Conditions Supplémentaires. Des conditions supplémentaires de Microsoft et de tiers peuvent régir votre utilisation de certaines fonctions et applications et de certains services, selon les capacités et la configuration de votre dispositif, ainsi que l'utilisation que vous en faites. Lisez-les attentivement.

(i) Certaines fonctions du logiciel donnent accès à des services en ligne ou en exploitent. L'utilisation desdits services peut être régie par des conditions et des politiques de protection des données personnelles distinctes, notamment par le Contrat de Services Microsoft consultable sur le site <https://aka.ms/msa>. Vous pouvez consulter lesdites conditions et politiques en affichant les conditions d'utilisation des services applicables. Ces services peuvent ne pas être disponibles dans certaines régions.

(ii) Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif peut également distribuer des applications supplémentaires qui font l'objet de contrats de licence et de politiques de protection des données personnelles distincts.

(iii) Le logiciel peut inclure des programmes de tiers qui vous sont concédés sous licence en vertu du présent contrat ou d'un contrat de licence distinct. Les conditions de licence, avis et autres déclarations relatifs aux programmes de tiers, le cas échéant, sont accessibles à l'adresse suivante : <https://aka.ms/thirdparty notices>.

(iv) Lors de l'exécution du logiciel, vous pouvez en utiliser les polices pour afficher et imprimer du contenu. Vous pouvez télécharger temporairement les polices sur une

imprimante ou tout autre dispositif de sortie pour imprimer du contenu, et incorporer les polices dans un contenu à condition de vous conformer aux restrictions relatives à l'incorporation des polices.

2. Droits d'installation et d'utilisation.

a. Licence. Le logiciel n'est pas vendu, mais concédé sous licence. En vertu de ce contrat, nous vous accordons le droit d'installer (si vous avez acquis le logiciel auprès d'un revendeur) et d'exécuter une copie unique du logiciel sur votre dispositif (le dispositif concédé sous licence) en vue d'une utilisation par une personne à la fois, mais uniquement sous réserve que vous respectiez toutes les conditions et restrictions contenues dans le présent contrat. Reportez-vous aux Articles 13 à 15 ci-dessous pour les licences et conditions particulières applicables aux versions aux droits limités, à certaines zones géographiques et aux éditions spéciales du logiciel. La mise à jour ou la mise à niveau d'un logiciel non authentique par l'intermédiaire d'un logiciel fourni par Microsoft ou par une source agréée ne saurait faire de la version d'origine ou de la version mise à jour/mise à niveau un logiciel authentique, ni vous conférer une licence d'utilisation du logiciel.

b. Dispositif. Aux fins du présent contrat, « dispositif » désigne tout matériel informatique (physique ou virtuel) local doté d'un dispositif de stockage interne capable d'exécuter le logiciel. Une partition matérielle ou une lame peut être considérée comme un dispositif. Aux fins du présent contrat, le « dispositif » n'inclut aucun système matériel (physique ou virtuel) sur lequel le logiciel est installé ou accessible uniquement pour une utilisation à distance sur un réseau.

c. Restrictions. Le fabricant ou l'installateur du dispositif et Microsoft se réservent tous les droits (y compris les droits de propriété intellectuelle) qui ne sont pas expressément concédés dans le présent contrat et aucun autre droit ne vous est conféré par licence. Pour éviter toute ambiguïté, la présente licence ne vous donne aucun droit, et vous ne pouvez pas (et vous ne pouvez autoriser ni personne ni entité à) :

- (i) utiliser ou virtualiser des fonctions du logiciel séparément ;
- (ii) publier, copier (à l'exception de toute copie de sauvegarde autorisée), louer ou prêter le logiciel ;
- (iii) transférer le logiciel (excepté dans la limite autorisée par le présent contrat) ;

- (iv) contourner les restrictions ou les limitations techniques intégrées au logiciel ;
- (v) utiliser le logiciel en tant que logiciel serveur ou faire fonctionner le dispositif en tant que serveur ; utiliser le logiciel pour offrir des services d'hébergement commercial ; rendre le logiciel disponible pour une utilisation simultanée par plusieurs utilisateurs sur un réseau, sauf dans la mesure autorisée en vertu de l'Article 2(d)(v) ci-dessous ; installer le logiciel sur un serveur pour un accès à distance ou une utilisation sur un réseau ; ou installer le logiciel sur un dispositif pour une utilisation exclusive par des utilisateurs distants ;
- (vi) reconstituer la logique des produits du logiciel, le décompiler ou le désassembler, ou tenter d'effectuer ces opérations, sauf et uniquement dans la mesure où (a) cela est autorisé par la réglementation applicable ; (b) cela est autorisé par les termes du contrat de licence régissant l'utilisation des composants open source éventuellement inclus dans le logiciel ; ou (c) cela est requis pour déboguer des modifications aux bibliothèques concédées sous licence dans le cadre de la Licence Publique Générale Limitée GNU, fournies avec le logiciel et liées à celui-ci, et
- (vii) lorsque vous utilisez les fonctions Internet, vous n'êtes pas autorisé à les utiliser d'une quelconque manière susceptible de perturber leur utilisation par une autre personne, ni à tenter d'accéder à ou d'utiliser tous service, donnée, compte ou réseau d'une manière non autorisée.

d. Utilisation par plusieurs utilisateurs.

- (i) Versions multiples. Si, à l'achat, le logiciel vous a été fourni dans plusieurs versions (telles que les versions 32 bits et 64 bits), vous n'êtes autorisé à installer et à activer qu'une seule de ces versions à la fois.
- (ii) Multiplexage ou concentration des connexions. Le matériel ou le logiciel que vous utilisez pour le multiplexage ou la concentration des connexions, ou pour la réduction du nombre de dispositifs ou d'utilisateurs accédant au logiciel ou l'utilisant, ne réduit pas le nombre de licences dont vous avez besoin. Vous ne pouvez utiliser ce matériel ou ce logiciel que si vous disposez d'une licence pour chaque instance du logiciel que vous utilisez.
- (iii) Utilisation dans un environnement virtualisé. La présente licence vous autorise à installer une seule instance du logiciel sur un dispositif, qu'il soit physique ou virtuel.

Pour pouvoir utiliser le logiciel sur plusieurs dispositifs virtuels, vous devez disposer d'une licence distincte pour chaque instance.

(iv) **Accès à distance.** Vous pouvez désigner un utilisateur qui utilise physiquement le dispositif sous licence comme l'utilisateur sous licence une fois tous les quatre-vingt-dix (90) jours maximum. L'utilisateur sous licence pourra accéder au dispositif sous licence à partir d'un autre dispositif à l'aide de technologies d'accès à distance pour une période de 365 jours maximum depuis la dernière utilisation physique. D'autres utilisateurs, à d'autres moments, pourront accéder au dispositif sous licence à partir d'un autre dispositif à l'aide de technologies d'accès à distance, mais uniquement si ce dernier est couvert par une licence distincte du logiciel, de même édition ou d'édition supérieure.

(v) **Assistance à distance.** Vous pouvez utiliser des technologies d'assistance à distance pour partager une session active sans disposer de licences supplémentaires pour le logiciel. L'assistance à distance permet à un utilisateur de se connecter directement à l'ordinateur d'un autre utilisateur, généralement pour corriger des problèmes.

e. Copie de sauvegarde. Vous êtes autorisé à effectuer une seule copie du logiciel à des fins de sauvegarde et à utiliser cette copie pour transférer le logiciel s'il a été acquis tel un logiciel seul auprès d'un revendeur (détails sur le site <https://office.com/backup>).

3. Transfert. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas si vous avez acquis le logiciel dans l'Espace économique européen (EEA) et si vous ne le transférez qu'à une autre personne ou entité au sein de l'EEA, auquel cas tout transfert du logiciel à un tiers et tout droit d'utilisation doivent se conformer à la réglementation applicable.

a. Logiciel préinstallé sur un dispositif. Si vous avez acquis le logiciel préinstallé sur un dispositif, vous êtes autorisé à en transférer la licence directement à un autre utilisateur, mais uniquement avec le dispositif sous licence. Votre logiciel ne sera plus activé une fois transféré. Avant tout transfert autorisé, l'autre partie doit reconnaître que ce contrat s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel.

b. Logiciel seul. Si vous avez acquis le logiciel seul, vous avez l'autorisation de transférer le logiciel sur un autre dispositif qui vous appartient, mais dans la limite d'un seul transfert tous les quatre-vingt-dix (90) jours (excepté si le transfert est dû à une panne matérielle, auquel cas vous pouvez procéder au transfert de manière anticipée). Si vous transférez le logiciel vers un autre dispositif, celui-ci devient le « dispositif concédé

sous licence ». Vous êtes également autorisé à transférer le logiciel sur un dispositif appartenant à un tiers (i) si vous êtes le premier utilisateur titulaire de la licence du logiciel et (ii) si le nouvel utilisateur accepte les termes du présent contrat. Chaque fois que vous transférez le logiciel sur un nouveau dispositif, vous devez supprimer le logiciel du dispositif précédent. Vous n'êtes pas autorisé à transférer le logiciel afin de partager des licences entre plusieurs dispositifs.

4. Protection des données personnelles ; consentement à l'utilisation des données. La protection de vos données personnelles est importante à nos yeux. Certaines fonctions du logiciel, lorsque vous les utilisez, peuvent envoyer ou recevoir des informations. La majorité de ces fonctions peuvent être activées ou désactivées depuis l'interface utilisateur. Vous pouvez également choisir de ne pas les utiliser. En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous comprenez que Microsoft collecte, utilise et transmette ces informations selon les conditions définies dans la Déclaration de Confidentialité de Microsoft disponible sur le site <https://aka.ms/privacy>, et selon les conditions éventuellement définies dans l'interface utilisateur des fonctions logicielles.

5. Logiciel autorisé ; Exigence d'activation Internet. Vous êtes autorisé à utiliser le logiciel uniquement si vous disposez de la licence correspondante et si vous activez le logiciel via internet ou avec une autre méthode autorisée par Microsoft. **Microsoft peut vous demander d'activer le logiciel sur Internet afin que vous puissiez l'utiliser.** Vous êtes autorisé à utiliser le logiciel uniquement s'il a été correctement activé. Si vous n'avez pas activé correctement le logiciel, la plupart ou la totalité des fonctions du logiciel cesseront de fonctionner. Dans le cadre du processus d'activation, si vous vous connectez à Internet en utilisant le logiciel, celui-ci contactera automatiquement Microsoft ou son affilié pour effectuer l'activation pour l'associer à un dispositif. Pendant l'activation (ou la réactivation qui peut être déclenchée par des modifications des composants de votre appareil), la transmission de certaines informations aura lieu et des frais de service Internet, téléphonique et SMS pourront s'appliquer. À tout moment, le logiciel peut déterminer que l'instance installée du logiciel est contrefaite, accordée sous une licence incorrecte ou inclut des modifications non autorisées. Le logiciel peut se reconnecter périodiquement et automatiquement à Internet pour confirmer la licence associée au dispositif concédé sous licence. Si vous ne reconnectez pas votre appareil à Internet lorsque cela est nécessaire dans le cadre du processus d'activation ou de réactivation, le logiciel peut fonctionner avec une fonctionnalité réduite. Il est également possible que des messages s'affichent pour vous inviter à vous procurer une licence valable du logiciel. La réussite de l'activation ou l'utilisation continue en mode de fonctions réduites ne permet pas de vérifier que le logiciel est authentique ou bénéficie d'une licence appropriée. Dans la mesure où l'activation doit identifier les modifications

non autorisées des fonctions de concession de licence ou d'activation du logiciel, et empêcher l'utilisation non autorisée du logiciel, vous n'êtes pas autorisé à passer outre ni à contourner le processus d'activation. Pour vérifier l'authenticité de votre logiciel et la validité de votre licence, rendez-vous sur le site <https://aka.ms/genuine>. Certaines mises à jour, certains services d'assistance technique et d'autres services sont susceptibles d'être offerts uniquement aux utilisateurs de logiciels Microsoft authentiques.

6. Mises à jour. Le logiciel recherche régulièrement des mises à jour, qu'il télécharge et installe automatiquement. Vous êtes autorisé à utiliser uniquement les mises à jour de Microsoft ou de sources agréées, et en acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez de recevoir ce type de mises à jour automatiques sans autre préavis. Vous pouvez ajuster vos préférences de mise à jour logicielle en accédant aux paramètres pour les modifier. Par exemple, lancez Word, allez dans Fichier, Compte, Options de mises à jour et sélectionnez « Désactiver les mises à jour ».

7. Restrictions géographiques et à l'exportation. Si l'utilisation du logiciel est limitée à une zone géographique donnée, vous ne pouvez activer ce logiciel que dans cette zone géographique. Vous devez également vous conformer à toutes les lois et réglementations d'exportation nationales et internationales applicables au logiciel, et en particulier aux restrictions relatives aux destinations, aux utilisateurs finaux et à l'utilisation finale. Pour plus d'informations sur les restrictions à l'exportation, consultez le site <https://aka.ms/exporting>.

8. Support

a. Logiciel préinstallé sur un dispositif. Pour le logiciel de manière générale, contactez le fabricant ou l'installateur du dispositif pour connaître les options d'assistance technique. Pour les mises à jour et suppléments obtenus directement auprès de Microsoft, Microsoft peut fournir des services d'assistance technique limités pour le logiciel sous licence valide et valide, comme décrit sur le site <https://aka.ms/mssupport>.

b. Logiciel acquis auprès d'un revendeur. Microsoft fournit des services d'assistance technique limités pour sur ce logiciel sous licence valide et activé, comme décrit sur le site <https://aka.ms/mssupport>.

9. Garantie, Exclusion de responsabilité, Recours, Dommages et Procédures.

a. Garantie limitée. Selon la façon dont vous avez obtenu le logiciel, Microsoft ou le fabricant ou l'installateur du dispositif garantit que le logiciel sous licence valable et activé fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui accompagne le logiciel. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent lorsque vous ne respectez pas les instructions, qui ne permettent pas d'activer ou de réactiver correctement votre licence d'utilisation du logiciel, ou qui sont le résultat de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de Microsoft, ou du fabricant ou l'installateur du dispositif. La garantie limitée débute lorsque le premier utilisateur du logiciel acquiert cette copie et a une durée d'un an si le logiciel est acquis auprès de Microsoft, ou une durée de 90 jours s'il est acquis auprès d'un fabricant ou un installateur du dispositif. Si vous recevez des mises à jour ou suppléments directement de Microsoft au cours des 90 jours de la garantie limitée du fabricant ou de l'installateur du dispositif, Microsoft fournit la garantie limitée pour ces mises à jour ou suppléments. Les suppléments, les mises à jour ou le logiciel de remplacement que vous êtes susceptible de recevoir de Microsoft au cours de cette année sont également couverts, mais uniquement pendant la durée de la garantie restant à courir sur cette période d'un an si le logiciel a été acquis auprès de Microsoft, ou pendant 90 jours s'il a été acquis auprès du fabricant ou de l'installateur du dispositif, ou pendant 30 jours, la période la plus longue étant applicable. Le transfert du logiciel ne prolonge pas la durée de la garantie limitée.

b. Exclusion de responsabilité. Ni Microsoft ni le fabricant ou l'installateur du dispositif n'accorde aucune autre garantie ou condition expresse. **Microsoft, le fabricant et l'installateur du dispositif excluent toutes les garanties et conditions implicites, y compris de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Si la législation de votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties implicites, toutes les garanties ou conditions implicites ne durent que jusqu'au terme de la présente garantie limitée et sont limitées dans la mesure autorisée par la législation locale. Si votre législation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue s'appliquera, mais vous n'aurez pour seuls recours que ceux prévus dans le présent contrat.**

c. Recours limité. Si Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif viole sa garantie limitée, il devra, selon son choix, procéder à l'une ou l'autre des actions suivantes : (i) réparer ou remplacer gratuitement le logiciel, ou (ii) accepter le retour du logiciel (ou du dispositif sur lequel a été préinstallé le logiciel) contre remboursement du montant payé, le cas échéant. Le fabricant ou l'installateur du dispositif (ou Microsoft si vous avez acquis le logiciel/produit directement auprès de Microsoft) peut également réparer ou remplacer les suppléments, les mises à jour et le logiciel de remplacement ou

rembourser le montant que vous avez payé pour ces éléments, le cas échéant. **Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de violation de la présente garantie.** La présente garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'un pays à l'autre.

d. Dommages. Hormis toute réparation, tout remplacement ou tout remboursement par Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation au titre de cette garantie limitée, de toute autre partie du présent contrat ou de tout autre droit ou recours prévu en droit pour les autres dommages, y compris les pertes de profit et les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou incidents. Les exclusions de responsabilité pour certains dommages et limitations de recours du présent contrat s'appliquent même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi, si Microsoft ou le fabricant ou l'installateur du dispositif avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages ou si le recours ne produit pas d'effet. Certains États et pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, accessoires, indirects ou autres, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas vous être applicables. **Si la législation locale vous autorise à réclamer des dommages-intérêts auprès de Microsoft, ou le fabricant ou l'installateur du dispositif, même si le présent contrat ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas obtenir davantage que le montant que vous avez payé pour le logiciel (ou cinquante (50) USD si vous avez obtenu le logiciel gratuitement).**

e. Procédures de garantie et de remboursement. Pour obtenir un service ou un remboursement, vous devez fournir un exemplaire de votre preuve d'achat et vous conformer aux modalités de retour des marchandises de Microsoft, si vous avez acquis le logiciel auprès de Microsoft, ou du fabricant ou de l'installateur du dispositif, si vous avez acquis le logiciel auprès d'un fabricant ou d'un installateur. Si vous avez acheté un logiciel autonome, ces politiques de retour pourraient exiger que vous désinstalliez le logiciel et que vous le retourniez à Microsoft. Si vous avez acquis le logiciel préinstallé sur un dispositif, ces politiques de retour pourraient exiger que vous retourniez le dispositif sur lequel le logiciel est installé avec l'étiquette de certificat d'authenticité mentionnant la clé de produit (si elle est fournie avec le dispositif). Contactez le fabricant ou l'installateur du dispositif à l'adresse ou au numéro de téléphone gratuit fourni avec votre dispositif pour savoir comment obtenir un service entrant dans le cadre de la garantie du logiciel. Si Microsoft est le fabricant de votre dispositif ou si vous avez acquis le logiciel auprès d'un revendeur, veuillez contacter Microsoft aux coordonnées suivantes :

- (i) États-Unis et Canada. Par téléphone au (800) MICROSOFT ; par courrier à l'adresse Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399 ; ou sur le site Internet <https://aka.ms/nareturns>.
- (ii) Europe, Moyen-Orient et Afrique. Par courrier à l'adresse Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, One Microsoft Place, South Country Business Park, Leopardstown, Dublin 18, Irlande ; ou sur le site Internet <https://aka.ms/mssupport>.
- (iii) Australie. Par téléphone au 13 20 58 ; par courrier à Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113 Australie ; ou sur le site Internet <https://aka.ms/mssupport>.
- (iv) Autres pays. Contactez l'Affilié Microsoft desservant votre pays sur le site Internet <https://aka.ms/mssupport>.

10. Clause d'arbitrage et clause de renonciation aux actions de groupe si vous résidez (ou, dans le cas d'une Entreprise, si votre siège social se trouve) aux États-Unis.

En cas de litige, vous et nous nous engageons à essayer de le résoudre de manière informelle dans un délai de 60 jours à compter de la réception d'un avis de litige. En l'absence d'entente passé ce délai, vous et nous consentons à **soumettre le litige à une procédure individuelle d'arbitrage exécutoire devant l'American Arbitration Association (l'« AAA ») selon les principes de la loi fédérale d'arbitrage (« Federal Arbitration Act » ou « FAA »), et non à la compétence d'un juge ou d'un jury.** Le litige sera soumis à un arbitre neutre, dont la décision sera définitive, à l'exception d'un droit de vérification restreint en vertu de la FAA. **Ni vous ni le concédant ne tenterez de résoudre quelque litige que ce soit dans le cadre d'une action de groupe, d'un arbitrage collectif, d'une action intentée par un procureur général privé, de demandes d'injonctions publiques ou de toute autre procédure dans laquelle une des parties agirait à titre représentatif. Aucun arbitrage ni aucune autre procédure ne saurait se combiner avec un autre arbitrage ou une autre procédure sans le consentement de toutes les parties à ces procédures ou arbitrages.** « Nous », « notre » et « nos » désignent Microsoft, le fabricant du dispositif, l'installateur du logiciel et tous leurs affiliés.

a. Litiges concernés (tous types de litiges, à l'exception de ceux liés à la propriété intellectuelle). Le terme « litige » doit être entendu dans son acception la plus large. Il désigne tout différend, contestation ou conflit vous opposant au fabricant ou à l'installateur du dispositif, ou à Microsoft, concernant le logiciel, son prix, le

marketing et les communications relatives au logiciel, votre transaction d'achat, la facturation du logiciel ou le présent contrat, quel qu'en soit le fondement de responsabilité invoqué (responsabilité contractuelle, délictuelle ou légale, violation de garantie ou de réglementation), **à l'exception des litiges relatifs à l'application ou à la validité de vos droits de propriété intellectuelle ou des nôtres, ou des droits de propriété intellectuelle de vos concédants de licences ou des nôtres.**

b. Envoyer une notification de litige avant l'arbitrage. Si vous avez un litige que nos représentants du service client ne peuvent pas résoudre et que vous souhaitez recourir à l'arbitrage, vous devez d'abord envoyer une Notification de Litige au fabricant ou à l'installateur du dispositif, par courrier, au service suivant : LEGAL DEPARTMENT (SERVICE JURIDIQUE). En cas de litige vous opposant à Microsoft, adressez le courrier à Microsoft Corporation, à l'attention de : CELA ARBITRATION, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, ou soumettre le formulaire par voie électronique. Le formulaire de notification de litige est disponible sur le site <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=245499>. Remplissez ce formulaire dans son intégralité, avec toutes les informations requises. Nous suivrons la même procédure en cas de litige nous opposant à vous. Tout délai de prescription applicable sera suspendu à partir de la date de la notification de litige individualisée correctement soumise jusqu'à la première date à laquelle une procédure d'arbitrage peut être correctement engagée en vertu du présent Article 10.

c. Tribunal d'instance. Au lieu d'envoyer une notification de litige, vous ou nous pouvons poursuivre l'autre partie devant le tribunal des petites créances en demandant uniquement une réparation individualisée, à condition que l'action réponde aux exigences du tribunal des petites créances et reste une action individuelle visant à obtenir une réparation individualisée. Le tribunal des petites créances doit être situé dans votre comté de résidence (ou, s'il s'agit d'une entreprise, dans votre principal établissement).

d. Procédure d'arbitrage. Tout arbitrage sera conduit par l'American Arbitration Association (l'« AAA ») en vertu de son règlement d'arbitrage commercial (ou en application de son règlement d'arbitrage consommateurs, si vous êtes un particulier et utilisez le logiciel à des fins personnelles ou dans un cadre familial, ou si le montant du litige n'excède pas 75 000 USD que vous soyez ou non un particulier et quelle que soit la manière dont vous utilisez le logiciel). Les Règles Supplémentaires d'arbitrage de masse de l'AAA, telles que modifiées par le présent Article 10, s'appliqueront dans les Affaires connexes (abordées ci-dessous). Pour plus d'informations, consultez le site <https://aka.ms/adr>. **Le présent contrat s'applique dans la mesure où il est en conflit avec les règles applicables de l'AAA.** Pour engager une procédure d'arbitrage,

soumettez à l'AAA le formulaire de demande d'arbitrage disponible à l'adresse <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=245497> et envoyez une copie au fabricant ou à l'installateur du dispositif (ou à Microsoft si votre litige l'oppose à Microsoft). Le formulaire doit contenir des informations spécifiques à votre cas et à votre réclamation. Pour tout litige portant sur une somme n'excédant pas 25 000 USD, l'audience aura lieu par téléphone ou par vidéoconférence, sauf si l'arbitre considère qu'une audience avec toutes les personnes présentes est justifiée. Toute audience physique se déroulera dans votre pays de résidence (ou, dans le cas d'une entreprise, dans le pays où se trouve votre lieu d'activité principal). L'arbitre peut vous accorder les mêmes dommages et intérêts qu'un tribunal. **L'arbitre peut rendre un jugement déclaratoire ou prononcer une injonction uniquement en votre faveur, à titre individuel, pour satisfaire votre demande individuelle, mais pas des mesures qui affecteraient des tiers.**

L'arbitre statue sur toutes les questions, à l'exception de celles qui relèvent exclusivement de la compétence d'un tribunal : (i) de décider de l'arbitrabilité, ainsi que de la formation, de l'existence, de la portée, de la validité et de l'applicabilité de la présente convention d'arbitrage ; (ii) de décider si les parties ont respecté les exigences préalables à l'arbitrage (y compris les formulaires individualisés de notification de litige et de demande d'arbitrage) ; (iii) d'appliquer l'interdiction des actions ou procédures collectives, représentatives, privées ou combinées, ou des mesures injonctives publiques ; et (iv) d'interdire la poursuite d'un arbitrage s'il n'est pas conforme au présent Article 10.

Si votre notification de litige implique des réclamations similaires à celles d'au moins 24 autres clients, et si vous et ces autres clients êtes représentés par les mêmes avocats, ou par des avocats qui se coordonnent, vous et nous convenons que ces réclamations constitueront des « Affaires connexes ». Vous et nous convenons que les Règles Supplémentaires d'arbitrage de masse de l'AAA en vigueur au moment du dépôt de la Demande d'arbitrage, telles que modifiées par le présent Article 10, s'appliqueront aux Affaires connexes. Les Affaires connexes ne peuvent être introduites que par lots de 50 arbitrages individuels maximum à la fois, et ces arbitrages individuels seront résolus de la manière suivante : (i) pour le premier lot, chaque partie peut sélectionner jusqu'à 25 de ces Affaires connexes pour les soumettre à un arbitrage individuel en vertu du présent l'Article 10 ; (ii) aucune des autres Affaires connexes ne peut être soumise ou poursuivie en arbitrage tant que le premier lot de 50 arbitrages individuels n'a pas été résolu ; (iii) si, après ce premier lot, les parties ne parviennent pas à résoudre les Affaires connexes restantes, un deuxième lot d'Affaires connexes peut être déposé, chaque partie pouvant choisir jusqu'à 25 des Affaires connexes à résoudre dans le cadre d'arbitrages individuels en vertu du présent Article 10. Ce processus d'arbitrages individuels par lots se poursuivra jusqu'à ce que les parties résolvent toutes les Affaires

connexes de manière informelle ou par le biais d'arbitrages individuels. Un tribunal est seul habilité à faire appliquer le présent paragraphe, y compris à déterminer s'il s'applique à un ensemble donné de demandes, et à interdire le dépôt ou la poursuite d'arbitrages qui ne sont pas conformes au présent paragraphe.

e. Honoraires d'arbitrage et règlements. Les règles de l'AAA régissent le paiement des frais de dossier ainsi que les honoraires et frais de l'AAA et de l'arbitre.

De plus, si le litige ne fait pas partie des Affaires connexes décrites ci-dessus, le litige implique moins de 75 000 \$, et avant d'initier l'arbitrage, vous vous êtes conformé à toutes les exigences de pré-arbitrage du présent Article 10, alors (1) le fabricant ou l'installateur de l'appareil (ou Microsoft si votre litige est avec Microsoft) remboursera rapidement vos frais de dépôt et paiera les frais et dépenses de l'AAA et de l'arbitre ; et (2) si, à la conclusion de l'arbitrage, l'arbitre vous attribue plus que notre dernière offre écrite faite avant la nomination de l'arbitre, le fabricant ou l'installateur de l'appareil (ou Microsoft si votre litige concerne Microsoft) : vous payer (i) le montant de la récompense ou 1 000 \$ (selon le montant le plus élevé) ; (ii) pour tous les honoraires raisonnables d'avocat que vous avez engagés ; et toutes les dépenses raisonnables (y compris les honoraires et frais des témoins experts) que votre avocat a accumulées dans le cadre de votre arbitrage individuel.

f. Divisibilité des Clauses. Si, après tous les recours possibles, un tribunal estime qu'une partie du présent Article 10 est inopposable en ce qui concerne une réclamation ou une demande de réparation, les parties conviennent d'arbitrer toutes les réclamations et toutes les réparations soumises à l'arbitrage avant de porter devant un tribunal toute réclamation ou toute réparation restante (telle qu'une demande d'injonction publique, auquel cas l'arbitre rend une sentence sur la responsabilité et la réparation individuelle avant qu'un tribunal n'examine cette demande). Dans le cas contraire, si une autre partie de l'Article 10 est jugée inopposable, le reste restera en vigueur (avec une sentence arbitrale rendue avant le début de toute procédure judiciaire).

g. Microsoft en tant que partie ou bénéficiaire tiers. Si Microsoft est le fabricant du dispositif ou si vous avez acquis le logiciel auprès d'un revendeur, le présent contrat engage Microsoft en tant que partie. Dans les autres cas, Microsoft n'est pas partie au présent contrat, mais un bénéficiaire tiers du contrat conclu entre vous et le fabricant ou l'installateur du dispositif, en vue de la résolution des litiges à l'amiable et par arbitrage.

11. Droit Applicable. Les lois de l'État ou du pays où vous résidez (ou, dans le cas d'une entreprise, du pays de votre siège social) régissent l'ensemble des réclamations et litiges concernant le logiciel, son prix ou le présent contrat, notamment les réclamations pour manquement aux termes du contrat, les réclamations fondées sur les lois fédérales en matière de protection des consommateurs, de concurrence déloyale, de garantie implicite, d'enrichissement sans cause et de délits, sans donner d'effet aux principes régissant les conflits de lois. Aux États-Unis, la FAA régit toutes les dispositions relatives à l'arbitrage.

12. Utilisation des réseaux, des données et d'Internet. La plupart ou l'ensemble des fonctions du logiciel et des services accessibles via le logiciel peuvent exiger l'accès de votre appareil à Internet au moins une fois pendant l'activation ou la réactivation du logiciel. Certaines fonctions du logiciel et des services accessibles via le logiciel peuvent exiger la connexion de votre appareil à Internet. Votre accès et votre utilisation (y compris les frais) peuvent être soumis aux conditions du contrat de votre fournisseur de services téléphoniques ou d'accès à Internet. Certaines fonctions du logiciel peuvent vous aider à bénéficier d'une meilleure connexion à Internet. Cependant, les calculs d'utilisation du logiciel peuvent différer de ceux de votre prestataire de services. Vous assumez l'entière responsabilité de (i) votre compréhension et application des dispositions de vos propres forfaits et contrats, et (ii) tout problème survenant lors de l'utilisation des réseaux ou de l'accès à ceux-ci, y compris les réseaux publics/ouverts. Vous pouvez utiliser le logiciel pour vous connecter à des réseaux et pour partager vos identifiants d'accès à ces réseaux sous réserve d'y être autorisé.

13. Versions aux droits limités. Si la version du logiciel que vous avez achetée est une version limitée ou est destinée à une utilisation spécifique ou limitée, vous êtes tenu de respecter ces restrictions. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les versions suivantes du logiciel pour des activités commerciales, qu'elles soient à but non lucratif ou lucratif :

a. Éducation ou Université. Pour utiliser le logiciel à des fins éducatives, vous devez être un étudiant ou un membre du corps professoral ou du personnel d'un établissement d'enseignement au moment de l'achat.

b. Accueil.

c. « Military Appreciation ». Pour utiliser un logiciel portant la mention de version « Military Appreciation », vous devez avoir la qualité d'« Utilisateur Militaire Autorisé » (Qualified Military User). Pour être un Utilisateur Militaire Éligible, aux États-Unis, vous

devez être un client autorisé du programme Armed Services Exchanges conformément aux lois et réglementations fédérales américaines applicables.

d. Forces canadiennes. Vous devez être un « Client Autorisé de CANEX » pour acquérir sous licence un logiciel portant la mention « Version Forces canadiennes » (« Canadian Forces »). Pour être un Client Autorisé de CANEX, vous devez être :

- * les membres des Forces armées canadiennes (FAC), de la Force régulière ou de la Force de réserve, et leurs familles ;
- * les anciens combattants (anciens membres des FAC) et leurs familles, y compris les familles des membres des FAC décédés ;
- * les membres du personnel militaire étranger servant avec les FAC et leurs familles ;
- * le personnel actuel des Fonds non publics, des Forces canadiennes (FNP, FC) ;
- * le personnel actuel des Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) ;
- * les fonctionnaires actuels du Ministère de la Défense nationale (MDN) et leurs familles ;
- * les membres, actuels et anciens, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et leurs familles ;
- * le personnel actuel de la Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) et leurs familles ;
- * le personnel actuel de la Construction de défense Canada (CDC) et leurs familles ;
- * les Colonels Honoraires/Capitaines (N), Lieutenant Colonels/Capitaines de frégate et leurs familles ;
- * les membres de la famille des personnels des FNP, FC ; ou
- * un membre de la famille d'un employé des CRFM.

14. Droits des consommateurs variables selon les régions. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits prévus par les lois de votre État ou pays, notamment des droits relatifs aux consommateurs. Vous pouvez également bénéficier de certains droits à l'égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l'une des régions ci-dessous ou si une loi impérative nationale s'applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

a. Australie. La « garantie limitée » fait référence à la garantie expresse accordée par Microsoft ou par le fabricant ou l'installateur du dispositif. Cette garantie vous est accordée en sus des autres droits et recours éventuels prévus par la réglementation, y compris vos droits et recours conformément aux garanties des consommateurs fournies par la loi australienne sur la protection des consommateurs (Australian Consumer Law). Aucun élément du présent contrat ne limite ou ne modifie lesdits droits et recours. Notamment :

(i) les dispositions qui excluent et limitent les garanties, les dommages et recours, et qui limitent la durée de vos droits selon les lois locales dans l'Article 9 intitulée **Garantie, Exclusions de responsabilité, Recours, Dommages et Procédures** ne s'appliquent pas aux garanties de la loi australienne sur la protection des consommateurs ni à vos droits et recours en vertu desdites garanties ;

(ii) les modalités d'assistance technique et de remboursement, définies aux Articles 8 et 9.e sont soumises à la loi australienne sur la protection des consommateurs ;

(iii) les garanties de la loi australienne sur la protection des consommateurs s'appliquent au logiciel d'évaluation et d'essai décrit à l'Article 16 et au logiciel de prévisualisation décrit à l'Article 18 ; et

(iv) nos biens sont accompagnés de garanties ne pouvant être exclues en vertu de la loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law). Dans le présent paragraphe, « biens » fait référence au logiciel pour lequel Microsoft, ou le fabricant ou l'installateur du dispositif fournit la garantie expresse. Vous pouvez prétendre à un échange ou à un remboursement pour tout défaut majeur et à une indemnisation en cas de perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez, en outre, droit à la réparation ou au remplacement des biens si ces derniers échouent à assurer une qualité acceptable et que la panne ne constitue pas une panne majeure.

Pour plus d'informations concernant vos droits prévus par la loi australienne sur la protection des consommateurs, consultez les informations disponibles sur le site <https://aka.ms/acl>.

b. Union européenne. Les restrictions en matière d'utilisation stipulées dans l'Article « Versions aux droits limités » ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Vos droits d'utilisation sont conformes aux lois locales applicables, qui peuvent être modifiées.

c. Allemagne et Autriche.

(i) **Garantie.** Le logiciel sous licence valable et activé fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui l'accompagne. Le fabricant ou l'installateur du dispositif et Microsoft n'accordent toutefois aucune autre garantie contractuelle relative au logiciel sous licence.

(ii) **Limitation de responsabilité.** En cas de faute intentionnelle, de faute lourde, de réclamation fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux, de spécification garantie et de défauts masqués de manière frauduleuse, et en cas de décès ou de préjudices corporels ou matériels, le fabricant, l'installateur du dispositif ou Microsoft sera tenu légalement responsable.

Sous réserve de ce qui précède, la responsabilité du fabricant ou de l'installateur du dispositif, ou de Microsoft pour faute légère ne sera engagée qu'en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l'objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les « obligations majeures »). La responsabilité du fabricant ou de l'installateur du dispositif, ou de Microsoft ne sera pas engagée en cas d'autres négligences légères.

d. Japon. Si vous résidez au Japon, ou si vous avez acquis le logiciel lorsque vous résidiez au Japon, et que vous l'avez acquis en tant que logiciel indépendant auprès d'un revendeur, nous vous concédons les droits suivants dans le cadre de nos licences, à condition que vous respectiez toutes les conditions du présent contrat. Vous pourrez également installer et utiliser une deuxième copie du logiciel sur un deuxième dispositif concédé sous licence pour votre utilisation en tant qu'utilisateur titulaire du premier dispositif concédé sous licence. Si vous avez acquis le logiciel lorsque vous résidiez au Japon et que vous avez acquis le logiciel préinstallé sur un dispositif, vous pouvez télécharger une copie de sauvegarde du logiciel depuis account.microsoft.com et vous

pouvez utiliser cette copie de sauvegarde uniquement pour réinstaller le logiciel sur le même dispositif concédé sous licence. Les restrictions en matière d'utilisation non commerciale, comme défini dans l'Article 13, ne s'appliquent pas à votre utilisation du logiciel si vous résidez au Japon ou si vous avez acquis le logiciel alors que vous résidiez au Japon. Microsoft, et non le fabricant ou l'installateur du dispositif, fournit des services de support limités pour les logiciels acquis auprès d'un revendeur et le logiciel « PIPC » acquis au Japon, comme préinstallé sur un dispositif.

15. Modules Linguistiques et Outils de Vérification. Si vous achetez un module linguistique ou un outil de vérification qui offre la prise en charge d'une version linguistique supplémentaire pour le logiciel, vous êtes autorisé à utiliser les langues supplémentaires incluses dans ce module ou dans cet outil. Les modules linguistiques et outils de vérification font partie du logiciel et ne peuvent pas être utilisés séparément.

16. Évaluation et Essai. Dans le cadre d'une évaluation (test ou démonstration), vous n'êtes pas autorisé ni à vendre le logiciel ni à l'utiliser dans un environnement de production, ou à l'utiliser, ou l'utiliser au-delà de la période d'évaluation. Nonobstant toute stipulation contraire contenue dans le présent Contrat, le logiciel d'évaluation est fourni « EN L'ÉTAT » et aucune garantie implicite ou expresse (y compris la Garantie Limitée) ne s'applique à ces versions.

17. NFR. Vous n'êtes pas autorisé à vendre un logiciel portant la mention de Revente Interdite (« Not for Resale » ou « NFR »).

18. Version préliminaire. Vous pouvez choisir d'utiliser des versions en version d'évaluation, interne, bêta ou précommerciale du logiciel (les « Évaluations ») que Microsoft peut rendre disponibles. Vous pouvez utiliser les Évaluations jusqu'à la date d'expiration du logiciel seulement et sous réserve que vous respectiez l'ensemble des stipulations du présent contrat. Les Évaluations sont expérimentales et peuvent différer substantiellement de la version commerciale. Nonobstant toute stipulation contraire contenue dans le présent contrat, les Évaluations sont fournies « EN L'ÉTAT » et aucune garantie implicite ou expresse (y compris la Garantie Limitée) ne s'applique à ces versions. L'installation des Évaluations sur vos dispositifs peut affecter votre garantie ou vous faire perdre votre droit à la garantie et aux services d'assistance du fabricant de vos dispositifs ou de votre opérateur réseau, selon le cas.. Microsoft ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages que vous pourriez subir de ce fait. Microsoft ne fournit aucun service d'assistance technique concernant les Évaluations. Si vous soumettez des commentaires et des suggestions concernant les Évaluations à Microsoft (la « Soumission »), vous concédez à Microsoft et à ses partenaires le droit d'utiliser la soumission de quelque façon que ce soit et à toute fin.

19. Droits réservés et Commentaires. Sauf autorisation expresse accordée dans le présent contrat, Microsoft ne vous accorde aucune licence ni aucun autre droit de quelque nature que ce soit dans le cadre de tout brevet, savoir-faire, droit d'auteur, secret de fabrication, marque de fabrique ou autre propriété intellectuelle détenue ou contrôlée par Microsoft ou toute entité connexe, y compris, mais sans s'y limiter, tout nom, habillage commercial, logo ou équivalent. Si vous donnez à Microsoft une idée, une proposition, une suggestion ou un commentaire, y compris notamment, les idées de nouveaux produits, de nouvelles technologies, de nouvelles promotions, de nouveaux noms de produit, les retours d'expérience sur les produits et les propositions d'amélioration des produits (les « Commentaires »), vous concédez à Microsoft, à titre gratuit, sans redevances ni aucune autre obligation envers vous, le droit d'effectuer, de faire effectuer, de réaliser des œuvres dérivées basées sur ceux-ci, de les utiliser, de les partager et de les commercialiser de quelque façon que ce soit et à toute fin. Vous ne fournirez pas de Commentaires faisant l'objet d'une licence qui impose à Microsoft de concéder sous licence son logiciel, ses technologies ou sa documentation à tout tiers parce que Microsoft inclut vos Commentaires.

20. Divisibilité des Clauses. Toutes les parties du présent contrat s'appliquent dans toute la mesure permise par la réglementation applicable. Si un tribunal ou arbitre juge que nous ne pouvons pas faire valoir une clause du présent Contrat telle qu'elle est formulée, nous pouvons la remplacer par une clause dont les termes se rapprochent le plus possible de l'intention de la clause jugée inapplicable, mais les autres clauses du Contrat ne seront en rien modifiées. L'Article 10.f stipule ce qu'il advient si des parties de l'Article 10 (arbitrage et renonciation aux actions de groupe) sont jugées inopposables. L'Article 10.f prévaut sur le présent article en cas de conflit avec celui-ci.

21. Intégralité des accords. Le présent contrat (y compris les termes du contrat de licence imprimés sur papier ou d'autres conditions pouvant accompagner les suppléments, mises à niveau, mises à jour et services du fabricant ou de l'installateur du dispositif, ou de Microsoft, que vous utilisez) ainsi que les conditions contenues dans les liens Web énumérés dans le présent contrat, constituent l'intégralité des accords concernant le logiciel et lesdits suppléments, mises à jour, mises à niveau et services (à moins que le fabricant ou l'installateur du dispositif, ou Microsoft, ne fournisse d'autres termes avec de tels suppléments, mises à jour, mises à niveau ou services). Vous pourrez consulter la présente licence contrat après l'exécution de votre logiciel sur le site <https://aka.ms/useterms> ou dans le menu Fichier - Compte - À propos du logiciel. Vous pouvez également consulter ces termes à partir des liens figurant dans le présent contrat, en tapant les URL dans la barre d'adresses de votre navigateur. Vous vous engagez à lire attentivement les termes applicables avant d'utiliser le logiciel ou les services, y compris toutes les conditions dont les liens figurent dans les présentes. Vous

reconnaissez qu'en utilisant le logiciel et les services, vous acceptez le présent contrat et les conditions accessibles via des liens. Le présent Contrat contient également des liens purement informatifs. Les liens contenant des mentions légales et des termes qui vous lient sont :

- Déclaration de Confidentialité de Microsoft <https://aka.ms/privacy>
- Contrat de Services Microsoft <https://aka.ms/msa>